



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
Professeurs des Ecoles, PsyEN et AESH
FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique**

BOURSE DU TRAVAIL FERNAND PELLOUTIER
2, place de la Gare de l'Etat - 44200 NANTES

Tél : 02 28 44 19 20

Email : snudi44fo@gmail.com

Site Internet : snudifo44.fr

Nantes, le 15 septembre 2022

à Mme GALEAZZI
Directrice Académique des services
de l'Education Nationale de Loire-Atlantique

Objet : Formation en constellations

Madame la Directrice Académique,

Comme l'année précédente, le SNUDI FO 44 a été alerté par de nombreux collègues au sujet de leur "inscription d'office" au dispositif de formation en constellations et de la pression exercée par les équipes de circonscription pour mettre en place ce dispositif dès les premières semaines de septembre.

Nous tenons donc à vous rappeler que rien dans nos Obligations Réglementaires de Service n'impose aux collègues de participer à ces formations en constellations.

Nous revendiquons même, avec force, le libre choix de la formation car nous considérons que les enseignants sont les mieux à même de déterminer leurs besoins de formation.

Nous vous informons donc que nous avons donné comme consigne syndicale aux collègues désireux de rester maître de leur formation de s'inscrire aux modules de leur choix dans GAIA à concurrence de leur quotité de travail.

Nous leur avons aussi rappelé leur droit concernant les heures de réunions d'informations syndicales, déductibles s'ils le souhaitent des 18 heures d'animation pédagogique.

De plus, concernant la partie sur temps de classe du dispositif "constellations", nous vous rappelons qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela. De même, le fait de convoquer un enseignant et de le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé.

Le SNUDI FO 44 vous demande donc à nouveau de rappeler aux IEN qu'il s'agit d'un dispositif facultatif et que, par conséquent, aucun collègue ne doit y être "inscrit d'office" ou avoir à subir quelques pressions que ce soit pour s'y inscrire (ce que nous considérerions comme un élément fortement générateur de RPS).

Nous vous prions, Madame la Directrice Académique, d'agréer l'expression de notre considération.

Pour le SNUDI FO 44
Anne Yziquel
Secrétaire départementale